



Perros-Guirec, le 15 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet d'extension en mer Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles : Réunion de lancement de la concertation

À l'occasion du dernier comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles, le 5 décembre 2017, l'Etat a annoncé sa volonté de travailler à l'extension en mer du périmètre de la réserve naturelle. En effet, si l'intérêt du patrimoine naturel terrestre de l'archipel des Sept-Iles n'est plus à démontrer, ses richesses marines (fonds, mammifères...), par leur caractère exceptionnel, constituent également un enjeu de biodiversité majeur. Les services de l'État souhaitent mener ce projet en étroite association avec les acteurs locaux et, dans cet objectif, Christine ROYER, Sous-Préfète de Lannion, a installé ce jour, la première instance de concertation locale dédiée au projet d'extension en mer de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles.

L'archipel des Sept-Iles fait l'objet d'une protection depuis de nombreuses années. Ainsi, en 1912, le site devient le premier espace protégé français de droit privé sous le statut de réserve ornithologique ; puis, en 1976, le ministère en charge de l'environnement décide de classer 280 ha de l'archipel en réserve naturelle nationale dont 240 ha sur le domaine public maritime.

Les quatre décennies de gestion de la réserve naturelle ont permis de préserver le patrimoine naturel exceptionnel de ce territoire mais aussi d'améliorer la connaissance du milieu marin en mettant en évidence un patrimoine naturel sous-marin remarquable. Le dernier plan de gestion 2015-2025, validé fin 2015, est ainsi résolument tourné vers le milieu marin : son premier objectif à long terme vise à maintenir le bon état de conservation des habitats marins patrimoniaux de la réserve naturelle.

Un projet de territoire à concevoir avec les acteurs locaux

Le projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles porté par les services de l'Etat et dont l'avant-projet est souhaité à l'horizon 2020, sera conçu en très étroite association avec les acteurs du territoire. Des temps d'échanges importants seront ainsi organisés d'ici fin 2018 et tout au long de l'année 2019 avec les associations (professionnels, plaisance, protection de l'environnement), les collectivités locales concernées, les comités départementaux représentant les usagers de la mer, les services de l'État et les établissements publics.

En effet, afin de favoriser son appropriation locale et ainsi voir émerger un véritable projet de territoire, Mme la Sous-Préfète de Lannion a souhaité mener cette concertation bien en amont de la procédure administrative : la réunion de ce jour, qui s'est tenue en présence de nombreux acteurs locaux, a ainsi marqué le lancement du dispositif de concertation qui permettra d'aboutir à un projet d'extension dont l'ambition et les enjeux auront été alors largement partagés.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne : Marie VERGOS : 02.99.33.42.11

La préservation du patrimoine marin des Sept-Iles : un projet d'extension en adéquation avec les politiques nationales et européennes

La pression croissante sur le milieu marin et la conscience de la nécessaire préservation du réservoir de biodiversité qu'il constitue a conduit les autorités nationales et européennes à adopter des mesures fortes pour le protéger.

Les réflexions et le travail à venir sur l'extension du périmètre de la réserve s'inscriront dans ce cadre en prenant en compte les mesures portées par :

- la Stratégie de Création d'Aires Marine Protégées, validée en avril 2012, qui préconise d'étudier l'opportunité du renforcement des outils de protection préexistants (RNN) pour le secteur des Triagoz à Bréhat, zone de fort intérêt écologique,
- le « Plan Biodiversité » présenté le 4 juillet 2018 par le Ministre en charge de l'environnement qui place la lutte contre l'érosion de la biodiversité au rang d'action prioritaire du gouvernement notamment via le réseau des réserves naturelles nationales.
- la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et de manière plus opérationnelle le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) Manche – Mer du Nord qui prévoit notamment de « *Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place des protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable (mesure M003 NAT1b)* ».

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne : Marie VERGOS : 02.99.33.42.11